



Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,  
1, place Saint Etienne  
31038 TOULOUSE CEDEX 9

OBJET : Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Toulouse-Francazal  
Demande d'inscription à l'ordre du jour de la réunion du 15/12/2023, d'un point portant sur  
l'élaboration d'une Charte de gestion des nuisances de l'aéroport de Toulouse-Francazal

Monsieur le Préfet,

Nous vous avons fait part, à plusieurs reprises, de critiques au sujet de l'efficacité de la Commission consultative de l'environnement de Toulouse Francazal et nous souhaitons aujourd'hui faire une proposition pour l'améliorer.

Sur les sujets sensibles que sont les vols d'entraînement de l'armée et les essais moteurs, il n'y a pas eu d'avancées significatives depuis la concession de l'aéroport.

Concernant les essais moteurs, une proposition de réunion regroupant toutes les parties, faite par l'exploitant au cours de la dernière réunion de la Commission, a reçu votre aval et l'assentiment des participants.

Cette réunion s'est tenue le 7 octobre dernier à Francazal. Elle a permis une présentation des activités aéro-industrielles installées sur l'aéroport et des échanges sur la possibilité d'implanter une aire d'essais moteurs marqués notamment par l'information apportée sur le coût de cet équipement et les possibilités de sa localisation sur le site, mais dont il ressort que, pour des raisons économiques, ni l'exploitant ni les industriels n'y sont actuellement favorables.

S'agissant des vols d'entraînement de l'armée dans le secteur de Fonsorbes, les réunions de la Commission consultative n'ont pas fait évoluer le statu quo, à savoir le refus d'envisager la fermeture de la zone de saut de Fonsorbes, tout en rejetant la demande de traitement des plaintes adressées à l'armée.

Afin de dépasser ces blocages et de favoriser une concertation plus efficace, il nous paraît souhaitable que la Commission consultative de l'environnement, qui se réunit ponctuellement une fois par an, se dote d'un outil permanent tel une Charte de gestion des nuisances sonores.

L'élaboration de cette charte, confiée à un groupe de travail, se ferait sous l'égide de la Préfecture, en concertation avec l'exploitant, les usagers, les élus et les riverains, avec la participation de la Direction Générale de l'Aviation Civile.

---

**Collectif Francazal 22 rue des Bleuets 31270 CUGNAUX**

L'objet de la présente lettre est de vous demander d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission, la création d'un groupe de travail chargé d'élaborer une Charte de gestion des nuisances sonores de Toulouse-Francazal.

De telles chartes ont été adoptées dans d'autres aéroports. Leur élaboration a permis d'améliorer la concertation entre les partenaires, d'ajouter de la transparence sur l'activité aéroportuaire et, surtout, d'arrêter des mesures concrètes visant à l'atténuation des nuisances.

Dans l'espoir que notre demande rencontrera votre agrément, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

A Cugnaux, le 29/11/2023,

Pour le Collectif Francazal,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'B' followed by a smaller 'G' and a period.

Bernard Gineste, président